



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 08

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

ANTENNE DE DIEPPE - HOMOLOGATION DES PLATEAUX

Réunion restreinte du : 29 novembre 2017

A : 9 h 00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Michel LECONTE

Membres présents : MM. Jean-François DEPARIS, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

JOURNEE DU 30 SEPTEMBRE 2017

Plateaux U9.

- **Secteur 7**

La Commission inflige une amende de 30€ au F.U.S.C. de BOIS GUILLAUME pour absence de feuille

La Commission inflige une amende de 30€ au GS CANTELEU pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

- **Secteur 4**

La Commission inflige une amende de 30€ à NEUVILLE A.C. pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

§§§§

JOURNEE DU 7 OCTOBRE 2017

Plateaux U11.

- **Secteur 4 - groupe B après-midi**

La Commission inflige une amende de 7€ à l'ENTENTE VIENNE & SAANE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison.

La Commission inflige une amende de 17€ à l'ENTENTE VIENNE & SAANE pour envoi hors délai de la feuille de match après réclamation.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Plateaux U9.

Manque la feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* ES ARQUES LA BATAILLE

Feuilles réclamées au club organisateur à faire parvenir au District (antenne de Dieppe) avant le 11 décembre 2017 sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Secteur 7**

La Commission inflige une amende de 17€ à l'US HOUPEVILLAISE pour envoi hors délai de la feuille de match après réclamation.

Plateaux U7.

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* FUSC DE BOIS GUILLAUME

Feuilles réclamées au club organisateur, à faire parvenir au District (antenne de Dieppe) avant le 11 décembre 2017 sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

JOURNEE DU 14 OCTOBRE 2017

Plateaux U11.

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* MONT SAINT AIGNAN FC

Feuilles réclamées au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 11 décembre 2017 sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Secteur 7 - groupe A matin**

La Commission inflige une amende de 17€ au FC BARENTIN pour envoi hors délai de la feuille de match après réclamation.

- **Secteur 4 - groupe B après-midi**

La Commission inflige une amende de 7€ à l'ENTENTE VIENNE & SAANE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison.

Inflige une amende de 17€ à l'ENTENTE VIENNE & SAANE pour envoi hors délai de la feuille de match après réclamation.



Plateaux U9.

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* FONTAINE LE DUN

Feuilles réclamées au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 11 décembre 2017 sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2017

Plateaux U7.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE

* US HOUPPEVILLE

Feuilles réclamées aux clubs organisateurs, à faire parvenir au District (antenne de Dieppe) avant le 11 décembre 2017 sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

FESTIVAL U13 PITCH : 1^{er} TOUR DU 4 NOVEMBRE 2017

Plateau d'Incheville :

La Commission inflige une amende de 5€ à EU FC pour licence manquante (éducateur).

Plateau de Longueville-sur-Scie :

La Commission inflige une amende de 5€ au C.A. LONGUEVILLE-SUR-SCIE pour licence manquante (éducateur).

Plateau de Saint Rémy-Boscrocourt :

La Commission inflige une amende de 99€ à l'U.S. GRANCOURT pour forfait sur le terrain.

Plateau de Neuville-les-Dieppe :

La Commission inflige une amende de 5€ à l'E.S. ARQUES LA BATAILLE pour licence manquante (éducateur).

Plateau de Bouville :

La Commission inflige une amende de 5€ au S.C. SAINTE AUSTREBERTHE pour licence manquante (éducateur).

Plateau du Trait/Duclair :

La Commission inflige une amende de 5€ au F.C. BARENTIN pour licence manquante (éducateur).

Plateau d'Yvetot :

La Commission inflige une amende de 5€ à l'U.S. VATTEVILLE BROTONNE pour licence manquante (éducateur).

Plateau de Saint Laurent-en-Caux :

La Commission inflige une amende de 7€ au F.C. SAINT LAURENT EN CAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison.



Plateau de Fauville-en-Caux :

La Commission inflige une amende de 7€ à l'A.S. FAUVILLE EN CAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison.

Tous les plateaux sont homologués.

Les 42 équipes qualifiées pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 20 janvier 2018 sont :

- ES ARQUES LA BATAILLE 1
- FC BARENTIN 1
- BELLEVILLE SUR MER 2
- BOUCLE DE SEINE 1
- CANY FC 1
- US CRIEL SUR MER 1
- FC DIEPPE 1 – FC DIEPPE 2
- US DOUDEVILLE 2 FC TOTES 1
- EU FC 1
- AS FAUVILLE EN CAUX 1
- FOUCARMONT REALCAMP 1
- FREVILLE BOUVILLE 1
- US GREGES 1
- AS D'INCHEVILLE 1
- AS LE TREPORT 1
- CA LONGUEVILLE SUR SCIE 1
- US LUNERAY 1 – US LUNERAY 2
- US MONCHY SUR EU 1
- ENT. MOTTEVILLE CROIXMARE 1
- FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 – FC NEUFCHATEL EN BRAY 2
- FC OFFFRANVILLE 1 - OFFFRANVILLE 2
- AS OURVILLE EN CAUX 1
- O PAVILLY 1 – O PAVILLY 2
- FC DU PETIT CAUX 1
- PLATEAU AS 1
- CS SAINT MARTIN AUX BUNEAUX 1
- JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT 1
- AS SAINT PIERRE DE VARENCEVILLE 1
- ES TOURVILLE SUR ARQUES 1 - ES TOURVILLE SUR ARQUES 2
- STADE VALERIQUEAIS 1
- US VATTEVILLE BROTONNE 1
- US VEAUVILLE LES BAONS 1
- YVETOT AC 1 - YVETOT AC 2
- ES YPREVILLE 1.

§§§§



ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du lundi 27 novembre 2017

Animateur : Pierre GRANDIN (C.D.F.A),

Membres présents : Mme Marie BEUDIN, MM. Guy DUMONTIER, Michel MONNIER, Vincent ALVAREZ, Pierre HENOC, Marc DEVEAUX, Michel LEFRANCOIS, Jacques DOMONT, Laurent CAZIER, Elvis ESSIENTH SERGE, Olivier ELVIRA, Serge FOURNIER, Arnaud NUNES.

Membres excusés : Mme Aurélie BAUDU, M. Michel LECONTE.

§§§§

CIVILITES

CONDOLEANCES :

La Commission adresse ses sincères condoléances

- à la famille de M. THEOPHILE Alain, ancien Président du S. SOTTEVILLE C.C.
- à la famille de Mme DUVALLET, Présidente du challenge Pierre VAS

§§§§

BILAN DETECTION/SELECTION

-
-
-

Observation, détection : critères évaluation

- **Le 3 novembre 2017 : centre de perfectionnement U12F/U13F à Montville**
 - 9 clubs représentés – 28 participantes (10 U12F et 18 U13F).
 - Un nouveau centre de perfectionnement aura lieu le 7 janvier 2018.
- **Le 8 novembre 2017 : détection U15 (clubs de ligue) à Cléon.**
 - 6 clubs représentés – 22 joueurs ont été retenus.
- **Le 15 novembre 2017 : 1^{er} tour détection U15 (clubs de district) à l'ASRUC de Mont Saint Aignan.**
 - 8 clubs représentés – 32 joueurs convoqués – 11 ont été retenus pour le 2^{ème} tour.
- **Le 22 novembre 2017 : 2^{ème} tour détection U15 (clubs de ligue et clubs de district) à l'ASRUC de Mont Saint Aignan.**
 - 12 clubs représentés – 57 joueurs convoqués – 50 présents – 18 ont été retenus pour la finale départementale.

§§§§

FOOT EN MILIEU SCOLAIRE

- 2 écoles sont inscrites dans le projet des écoles primaires.
- Les sections sportives des collèges de OISSEL - BONSECOURS (féminines) – PETIT QUEVILLY et DARNETAL ont été visités.
- Pierre GRANDIN indique que 2 jeunes ont été engagés dans le cadre du service civique et précise leur mission.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



COMPETITIONS

Festival U13 pitch

Michel MONNIER dresse un point sur le 1^{er} tour qui a eu lieu le 4 novembre 2017 (voir PV en annexe)

Les qualifiés pour le 2^{ème} tour, qui se déroulera le 20 janvier 2018, sont :

- ASM AMFREVILLE LA MIVOIE 1
- AS CANTON ARGUEIL 1
- GCO BIHOREL 1
- FUSC BOIS GUILLAUME 1 - FUSC BOIS GUILLAUME 2
- FC BONSECOURS SAINT LEGER 1
- AC BRAY EST 1
- AS BUCHY 1
- US CAILLY 1
- RC CAUDEBEC 2
- O DARNETAL 1 - O DARNETAL 2
- AL DEVILLE MAROMME 1 - AL DEVILLE MAROMME 2 - AL DEVILLE MAROMME 3
- AS GOURNAY EN BRAY 1
- US GRAMMONT 1
- GRAND QUEVILLY FC 1
- AS MADRILLET CHATEAU BLANC 1 - AS MADRILLET CHATEAU BLANC 3
- A MALAUNAY 1
- A MAISON GRIEU VALLON SUISSE 1
- US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 1 - US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 - US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
- MONT SAINT AIGNAN FC 1
- CMS OISSEL 1 - CMS OISSEL 2
- FC DU NORD OUEST 1
- SC PETIT COURONNE 1
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 2 - US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 1 - US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 3
- FC ROUEN 1899 1 - FC ROUEN 1899 2
- ASPTT ROUEN 1
- ROUEN SAPINS FC GRAND MARE 1
- SAINT AUBIN FC 2
- FC SAINT ETIENNE 1 - FC SAINT ETIENNE 2
- S SOTTEVILLE CC 1 - S SOTTEVILLE CC 3
- FC DE LA VARENNE 1
- ASC YMARE 1

§§§§

LABEL JEUNES

Pierre GRANDIN présente le lexique d'évaluation aux évaluateurs

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



QUESTIONS DIVERSES

Vincent ALVAREZ Informe que la finale départementale du Festival U13 aura lieu sur le secteur de Rouen le **7 avril 2018**, la finale du challenge Jean VINCENT aura lieu sur le secteur de Dieppe le **2 juin 2018** et la finale de la Coupe U13 aura lieu sur le secteur du Havre

§§§§

COURRIERS

- Aucun courrier n'amène d'observation ni de réponse particulière.

§§§§

Prochaine réunion du secteur de Rouen sur convocation.

§§§§

**Le Président de la Commission
Michel LECONTE**

**Le secrétaire de la commission
Jean-François DEPARIS**

**Le Vice-Président de la Commission,
Vincent ALVAREZ**

**Le secrétaire de séance,
Michel MONNIER**